

Les Hommes aussi s'en souviennent

Alain Proust

Maternité Les Vallées

Antony

« L'avortement comme pratique de régulation de la fécondité semble avoir toujours existé, dans toutes les sociétés et à toutes les époques »
(Devereux, 1955)

Les hommes, la Loi, l'IVG 40 ans: 26 novembre 2014



Les hommes, la Loi et l'IVG

La loi affirme que « l'IVG doit être pratiquée sous l'unique volonté de la mère »

L'IVG ne doit, en aucun cas, être pratiqué sous la contrainte ou pour répondre aux pressions et à la volonté du compagnon ou de la famille

L'homme face à l'IVG

Quand des hommes s'expriment sur l'IVG, ce sont:

- des praticiens pratiquant ou non des IVG
- des politiques ou des « moralistes » dans le débat public
- des experts de toute nature
- des opposants à l'IVG
- plus rarement des partenaires de femme demandant une IVG

Les hommes gynécologues

« Ils réagissent en tant que médecins, tout en proposant une typologie assez peu gratifiante des hommes, construite sur une vision somme toute très technique de ce qu'est une interruption de grossesse : l'homme est finalement peu concerné puisque cela ne se passe pas dans son corps »

Nathalie Bajos, Michèle Ferrand

Avortement ici et ailleurs

Sociétés contemporaines

2006/1 (n° 61)

L'homme et le gynécologue

En revanche, il est possible de faire appel à sa responsabilité et d'en faire une aide précieuse pour empêcher la « récurrence », par une bonne observance contraceptive ultérieure.

En tout cas l'homme accompagnant n'est jamais écouté par le médecin pour lui-même, mais comme un « troisième larron », au pire gênant ou absent, au mieux aidant.

Nathalie Bajos

L'Homme, l'enfant , le couple

l'enfant est:

- devenu "bien de consommation affective »
- en concurrence avec d'autres investissements (matériels, culturels, professionnels, etc.) du couple ou de la femme

L'homme, l'enfant, le couple

- La grossesse ne fait pas la paternité
- Et comme le souligne J- C Kaufman :
 - * le mariage a perdu de son importance comme mode d'entrée en couple, alors que les rapports sexuels en sont devenus une des premières étapes obligée.
 - * La sexualité présente désormais un langage à double entente : jeu sans enjeu ou débuts d'un couple ? »

« l'enfantement sous condition »

Jean Kellerhals

« C'est ce qui nous a fait parler de
« l'enfantement sous condition ».

- Ces conditions (matérielles, psychologiques,
relationnelles, professionnelles, etc.) que l'on met
à l'accueil de l'enfant ne sont rien d'autre que
divers aspects de la situation de concurrence dans
laquelle est l'enfant »

Déviance et société. 1977 - Vol. 1 - N° 3. pp. 327-339.

.

L'homme et l'IVG

- un partenaire:
- ne peut ni imposer une IVG
- ni s'y opposer
- Il peut donner son avis
- Il peut tenter d'influencer
- Il peut exercer des pressions

Quelle place laissée par la femme ?

Refus de faire participer l'homme

- a) Histoire personnelle*
- b) C'est mon corps*
- c) C'est moi qui décide*
- d) C'est moi qui supporte*
- e) Chemin vers l'altérité*

l'IVG: quelle place pour l'homme

D'après Claudine Delpech, Diplôme
Interuniversitaire, Régulation des naissances 2008-
2009

D'après des entretiens infirmiers effectués lors de
la demande d'IVG.

Pour ce premier rendez-vous, seules 18%
des femmes sont accompagnées.

Typologie des partenaires

Les ACN : Au Courant Neutre

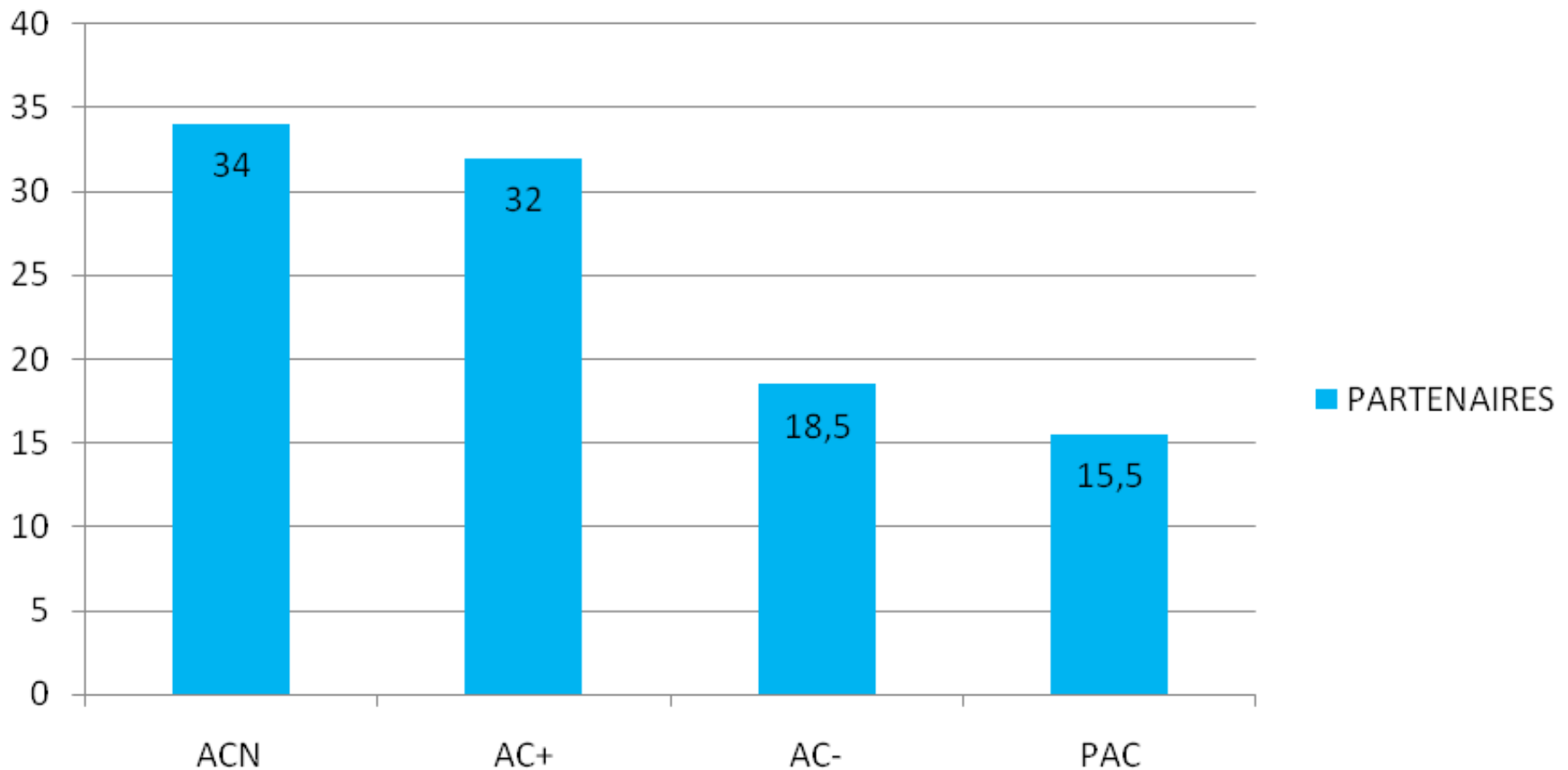
Les AC positifs : AC° + : Au Courant et aidants

Les AC négatifs : AC neg : Au Courant mais non aidants

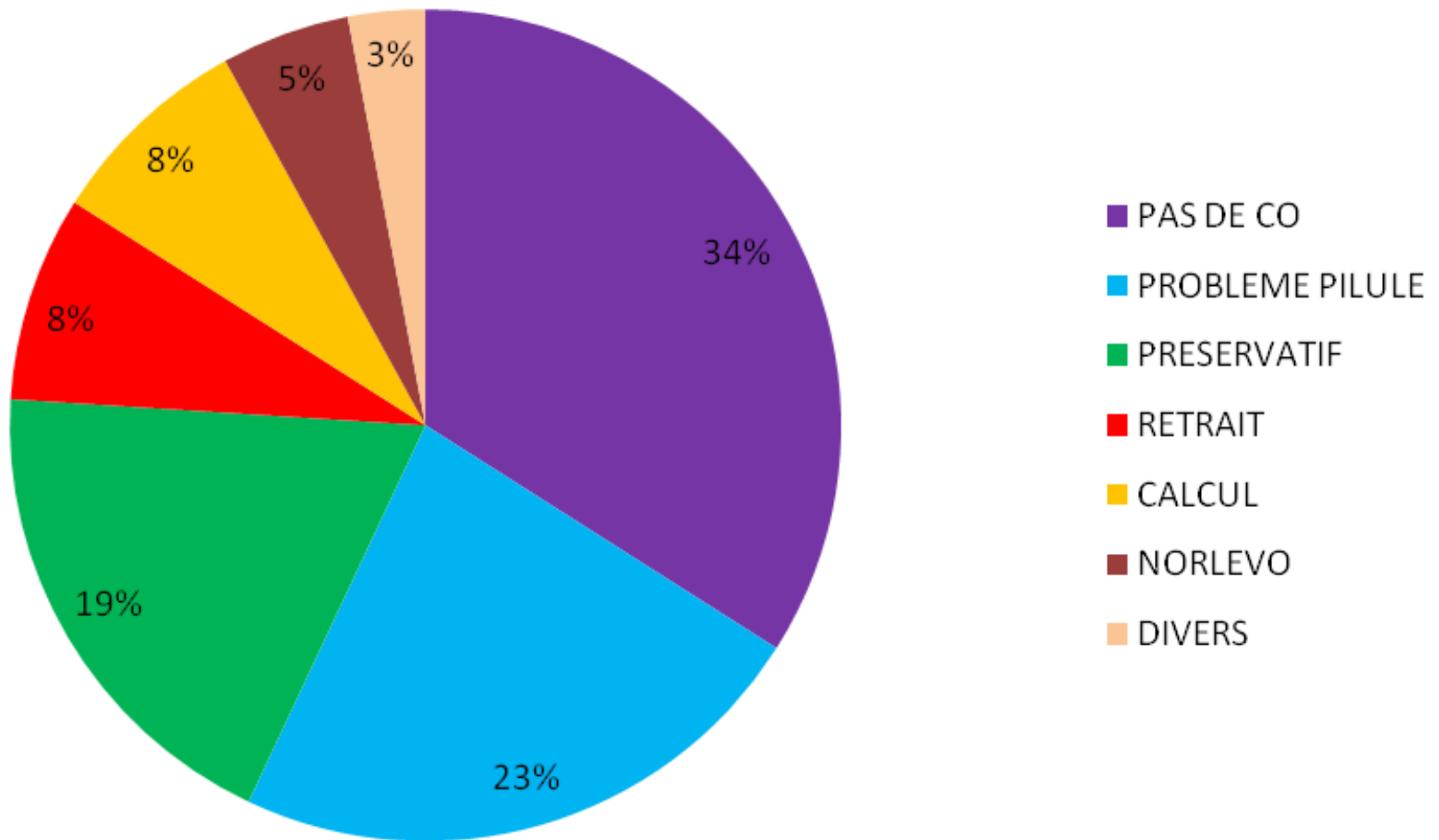
Les PAC : Pas Au Courant.

Typologie des partenaires

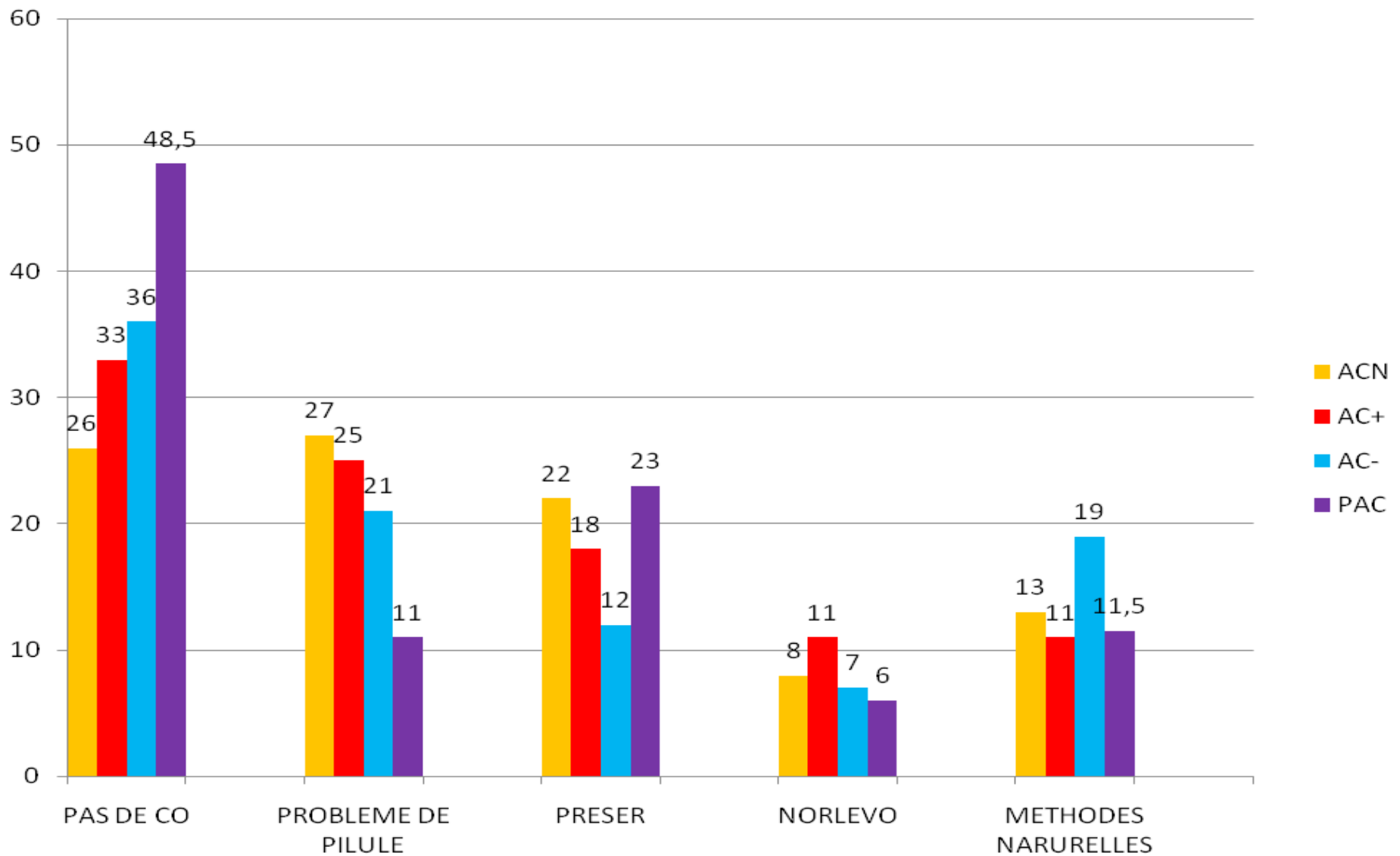
% PARTENAIRES PAR CATEGORIES



Contraception population générale



IVG et contraception



IVG et violences



Homme, IVG, violence conjuguale

Les tribunaux condamnent régulièrement des hommes pour des délits de harcèlement et de violences en lien avec la grossesse.

Des mesures d'éloignement et d'interdiction d'entrer en contact avec la victime sont prononcées pour protéger la mère et l'enfant à naître.

Il frappe sa compagne qui refusait d'avorter

Après délibéré le tribunal va au-delà des réquisitions en condamnant le prévenu à 18 mois de prison dont 6 mois avec sursis et mise à l'épreuve pendant 2 ans avec interdiction de contacter la victime

IVG, Viol, Violence envers la femme

5% des viols aboutiraient à une grossesse parmi les femmes en âge de procréer et que les viols seraient responsables de 32 000 grossesses chaque année aux États-Unis.

IVG, Violence

Dans les travaux de l'Institut Guttmacher, réalisés dans quelque 95 centres médicaux réalisant des avortements auprès de 9 500 femmes, quelque 7% des femmes interrogées ont déclaré avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur partenaire, contre à peine plus de 1% en moyenne au niveau national.

Parmi celles-ci, les femmes pauvres étaient deux fois plus nombreuses que les femmes plus aisées à évoquer de tels faits (9,3% contre 4,4%).

Grossesse non-désirée, avortement et violence conjugale : la complexité du vécu des femmes

La santé sexuelle des femmes peut être grandement affectée par la violence conjugale, notamment en ce qui a trait au consentement informé et au désir d'avoir ou non des relations sexuelles avec le conjoint

Les femmes victimes de violence conjugale ont de la difficulté à utiliser une méthode contraceptive de leur choix de par la violence sexuelle ou encore pour des raisons de difficultés financières ou de violence économique dans le couple

Contraception et violence

Les tactiques employées par l'agresseur, la vulnérabilité des femmes face au conjoint violent restreignent la capacité de la femme de se protéger lors de relations sexuelles.

Cette entrave à la contraception jumelée à la violence conjugale peut aboutir une ou plusieurs grossesses non désirées, ainsi que le recours à l'avortement, en particulier à répétition.

Violences faites aux femmes

À notre connaissance, très peu d'études françaises ont évoqué le lien existant entre IVG et violences faites aux femmes (Henrion, 2001 ; Sarafis, 2009; Pellizzari, 2013):

Adapter l'enseignement initial et les formations médicales continues, en s'aidant des représentations des médecins, et en s'appuyant sur les difficultés qu'ils rencontrent en consultation

Violence faite aux femmes

Il semble tout aussi nécessaire de créer des réseaux afin d'éviter l'isolement du médecin, de leur permettre d'aborder les violences avec leurs patientes et de permettre une prise en charge adaptée de la patiente.

IVG un combat « féminin » ?



conclusion

G Cresson explique : « on a vu dans le passé des manifestes de femmes déclarant avoir avorté ; des manifestes de médecins déclarant avoir pratiqué cet acte.

Et on sait l'importance que ces manifestes ont eu dans la reconnaissance du droit à l'IVG. Ne peut-on pas imaginer que le jour où les hommes sauront reconnaître publiquement avoir été concerné par l'IVG de leur amie ou épouse, le débat sur l'IVG progressera, et la situation des hommes concernés sera moins conflictuelle, permettant ainsi un meilleur soutien à leur partenaire, et pour eux une parole plus libre ».



IMAGE (CLIMAGE (CLIQUABLE) DU SITE "IVG JE VAIS BIEN, MERCI" (MERCI) DU SITE "IVG JE VAIS BIEN, MERCI"

Merci de votre attention